



Le Certificat d'Action Citoyenne

Cette certification est proposée par Science-Po Grenoble en partenariat avec la Ville de Grenoble.

L'objectif de ce Certificat est d'offrir une reconnaissance universitaire des compétences acquises par les citoyen-ne-s au travers de leur implication citoyenne. Ce Certificat d'Action Citoyenne (CAC) se fait sur la base du volontariat et n'ouvre ni statut, ni droit particulier pour les citoyens qui l'auront obtenu.

Contenu de la formation

L'obtention de la certification est soumise à une condition d'assiduité et de participation aux temps de formation énoncés ci-dessous :

- **Une journée de formation « socle »** co-organisée et co-animée par Science-Po Grenoble et la Ville de Grenoble une fois par an portant sur le système institutionnel local et le paysage grenoblois de la participation citoyenne.
- **Trois modules de formations avancées**, certains organisés en partenariat avec Science-Po Grenoble, d'autres organisés par la Ville de Grenoble, d'autres encore par la Maison de l'Habitant de Pont-de-Claix.
- **La participation à 3 conférences en lien avec la thématique de la démocratie et de la participation citoyenne.** Il peut s'agir de conférences organisées par Sciences Po Grenoble, par d'autres institutions universitaires locales, par des collectivités locales ou encore de conférences en ligne.
- **La lecture de 2 ouvrages relatifs à la thématique** dans une liste de 10 ouvrages proposés par Science-Po Grenoble.
- **Un module de Valorisation de l'engagement citoyen** centré sur la conduite de projet. Ce module comprend :
 - une première séquence de rencontre avec chaque participant-e- pour une appréciation individualisée des besoins (cf. ci-dessous).
 - une séquence de définition des projets (individuels ou en binôme) liés à l'implication citoyenne permettant de finaliser la solution individuelle de formation
 - un accompagnement individualisé comprenant des ateliers de travail simultanés et 2X2h de formation théorique sur la conduite de projet

Pour permettre d'évaluer chacun-e- des participant-e-s, **un jury final** composé d'au moins deux enseignant-e-s de Science-Po Grenoble et d'un professionnel permettra à chaque participant-e- de rendre compte de son parcours de formation avec un focus sur le projet conduit dans le cadre du module de valorisation de l'engagement citoyen.

Conditions d'inscription

Au moment de l'inscription, le/la candidat-e- devra:

- Etre majeur-e-
- Résider à Grenoble
- Appartenir à une instance citoyenne grenobloise (Conseil citoyen indépendant, Union de quartier, Conseil citoyen politique de la ville) ou être membre d'un bureau associatif d'une association grenobloise.

Si le nombre de candidat-e-s est plus important que le nombre de places disponibles (12), la première rencontre fera aussi office de jury de sélection pour apprécier la motivation des candidats et la plus-value que constitue pour chaque personne la participation à cette formation. Le cas échéant des candidat-e-s pourraient être invité-e-s à représenter leur candidature l'année suivante.

Le coût de la formation est de 580€ dont 500€ pris en charge par la Ville de Grenoble et 80€ de frais d'inscription pris en charge par le/la candidat-e-. Ces frais d'inscription peuvent aussi être pris en charge par une association dont le candidat est membre.

L'inscription sera valable pour une durée de deux ans, période durant laquelle le/la candidat-e- devra avoir suivi et réussi l'ensemble des modules.

Calendrier

Les personnes intéressées devront faire acte de candidature **avant le 20 juillet 2018** en envoyant un mail à elise.chagot@iepg.fr. Il leur sera alors transmis un formulaire d'inscription spécifique à remplir et à retourner à Science-Po Grenoble.

Le module « Valorisation de l'engagement citoyen » commencera en octobre 2018.

Les participant-e-s à la formation recevront régulièrement à partir d'octobre 2018 des propositions de conférences par Science-Po Grenoble.

Le jury final aura lieu en juillet 2019 ou en juillet 2020, selon l'avancée du candidat dans le cursus.

Suites possibles

L'obtention du Certificat d'action citoyenne donnera droit à validation :

- d'un module sur les 11 demandés pour le Certificat d'Etudes Administratives de Science-Po Grenoble (formation à distance)
- d'un module sur les 14 demandés pour le Certificat d'Etudes Politiques Science-Po Grenoble (formation à distance)

L'obtention du certificat d'Action citoyenne entrera en compte comme un élément favorable dans la Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) qui permet de rentrer directement en Master à Science-Po Grenoble sans avoir le diplôme requis.

Pour toute question sur ce dispositif, vous pouvez contacter :

Pierre-Loïc CHAMBON

Directeur de projet démocratie locale

Ville de Grenoble

pierre-loic.chambon@grenoble.fr

tel fixe : 04.76.76.33.30

tel portable : 07.77.28.43.93